

**CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS
ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE**

Montréal, 19 – 28 juin 2000

Point 5.2 de

l'ordre du jour: Éléments à examiner en ce qui concerne la politique de l'OACI

**DIRECTIVES DE L'OACI ET NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES
POINT DE VUE DE L'INVESTISSEUR**

(Note présentée par la Suisse)

RECTIFICATIF N° 1

Amender le titre afin qu'il se lise comme suit:

**DIRECTIVES DE L'OACI ET NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES
CONCERNANT LES AÉROPORTS
POINT DE VUE DE L'INVESTISSEUR**

– FIN –